

ANNEE 2023 - 2024

## **Remboursement des frais de déplacements**

La demande de remboursement pour être prise en compte devra parvenir au trésorier (Gilles Haitayan) au plus tard 1 semaine après la date de fin de la compétition.

### Période d'application ?

Du 01 septembre 2023 au 31 août 2024

### Qui peut y prétendre ?

Les joueurs valides et les joueurs pratiquants le handisport ayant acquitté leur licence pour les compétitions hors handisport

Les joueurs pratiquants le handisport ayant acquitté la licence handisport pour les compétitions handisport

Les entraîneurs et animateurs

Les parents de joueurs

### Pour quel type de déplacement ?

#### Compétitions :

Championnat par équipes Adultes

Critérium fédéral régional et national

Championnat régional par classement jeunes

Championnat régional et national par catégories jeunes

Championnat de France par classement jeunes

Critérium fédéral individuel handisport

Coupe de France handisport

Championnat de France handisport

Championnat de France Tétra IMC

Compétitions autorisées par le club et validées par le comité directeur

#### Autres que les compétitions :

Formation validée par le comité directeur.

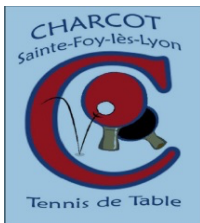
Déplacements faits à la demande du club et validés par le comité directeur

Coaching des jeunes en compétition et validé par l'entraîneur

### Dans quelles circonstances ?

Deux types de trajets : > 100km AR et > 300km AR

Appliquer au maximum le covoiturage (au risque de ne pas être remboursé). Équipe de 3, 4 ou 5 joueurs : 1 voiture



CLUB Charcot-Ste-Foy-lès-Lyon  
TENNIS DE TABLE

### Qu'est ce qui est remboursé ?

#### Transport :

Frais d'essence sur la base de 0.200 euro / km

Frais de péage autoroutier

Train sur la base d'un billet de 2<sup>ème</sup> classe. « Pour certaines personnes handicapées, possibilité de voyager avec leur accompagnateur en 1<sup>ère</sup> classe au tarif 2<sup>ème</sup> classe »

Trajet gare hôtel, hôtel gymnase, gymnase gare remboursé sur la base de 0.200 euro/km

#### Coaching

Frais d'essence sur la base de 0.200 euro / km

Frais de péage autoroutier et de parking

Forfait demi-journée : 50€

Forfait journée : 100€

### POUR LES DEPLACEMENTS NATIONAUX :

#### Repas

Les repas sont pris en compte par le club dans la limite de 20€

#### Hôtel + petit déjeuner :

Trajet > 300 km AR pour une journée complète de compétition : 1 nuit d'hôtel

Forfait de 60 euros par nuit petit déjeuner 8€

#### Justificatifs à fournir

Convocation ou document prouvant la participation à la compétition, formation...

Nom de tous les participants à la compétition.

Résultat obtenu au cours de la compétition.

Tout justificatif prouvant la dépense, numéroté et agrafé à la note de frais (le N° correspondant à la ligne de frais)

Seuls les montants des dépenses justifiées seront remboursés (dans la limite des forfaits)

Note de frais et indemnités F02-08 remplie, signée.